

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT****23 (CREUSE)  
Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>10</b>
<b>Présents</b>	<b>08</b>
<b>Représentés</b>	<b>02</b>
<b>Votants</b>	<b>10</b>
<b>Exprimés</b>	<b>10</b>
<b>Pour</b>	<b>10</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

**DELIBERATION N° DE\_070423\_11****DU CONSEIL MUNICIPAL**De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **07 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **sept avril à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON,  
**Pouvoirs** : Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON ; M. Frédéric DUPEIX a donné pouvoir à M. Alexandre BOURDERY

**Date de convocation** : 1<sup>er</sup> avril 2023**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie BERTRAND

### **Actualisation convention Logements avec l'Etat**

*Vu la convention n° 23/3/12-2004/80-415/4/1256 signée le 17/12/2004 entre l'Etat et la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour la convention signée, le 17 décembre 2004, entre l'Etat et la commune pour la réhabilitation des trois logements locatifs sociaux situés dans le bourg de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

Il explique qu'il a fait appel à l'entreprise 2aExpertises afin de recalculer les surfaces habitables et utiles des logements qui se décomposent comme suit :

	Surface habitable En m <sup>2</sup>	Surface utile En m <sup>2</sup>
Logement n°1 - T4	72.30	84.67
Logement n°2 - T3	47.42	56.59
Logement n°3 - T2	64.90	64.90

Il demande au conseil municipal de prendre acte des nouvelles surfaces et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention et toutes pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des surfaces précitées,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention et toutes pièces à intervenir

Le Maire,

Alain BUJADOUX

Le secrétaire

Jean-Marie BERTRAND

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, pour copie conforme.  
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans les deux mois à compter de sa publication.